



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le seize octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Aline LANGLÈS et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Didier REY.

**OBJET : NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AVENANT N°1**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 27 septembre 2016 (relance après déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure initiale, lot n°4).

Ce marché a été attribué le 8 décembre 2016 à la société Vidimus, agence Isis pour un montant estimatif sur quatre ans de **77 939,12 HT**.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé en accord avec la mairie de Mourenx de lui confier le nettoyage des vitres des ascenseurs situés Place Pierre Marie Curie et Place François Mitterrand (**cf. Réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de Lacq-Orthez du 6 juillet 2017**).

Ascenseur	Adresse	Intervention	P.U. de l'intervention forfait	Qté	Montant Total HT
Place Pierre Marie Curie	Mourenx	2 par an	76,50 €	6	- 459,00 €
Place François Mitterrand	Mourenx	2 par an	147,90 €	6	- 887,40 €

Ce présent avenant a pour objet de transférer cette prestation à la mairie, générant ainsi une moins-value du montant total du marché soit la somme de **1 346,40 € HT**. Le nouveau montant du marché public s'élève à **76 592,72 € HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/10/2017